

Séparation sans passer par un avocat ?

Par FRANCE83, le 12/04/2014 à 14:14

Bonjour.

J'aimerais me séparer de mon époux pour différentes raisons . Puis -je le faire sans passer par un avocat ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par cocotte1003, le 12/04/2014 à 19:42

Bonjour, si vous êtes marié c'est impossible de divorce sans avocat, cordialement

Par FRANCE83, le 13/04/2014 à 10:29

Merci de votre réponse.

Mais je ne veux pas ""divorcer"" seulement quitter le domicile conjugale , faire une séparation de ""faits" !! est-ce possible sans passer par un avocat ?

Par Marion2, le 13/04/2014 à 19:44

Bonjour,

Non, il vous faut l'accord du JAF.	
Cdt	

Par **aguesseau**, le **14/04/2014** à **17:00**

bjr,

si c'est une simple séparation de fait c'est à dire uniquement caractérisée par l'absence de vie commune, nul besoin d'autorisation car elle n'a aucune valeur juridique.

mais c'est une situation à éviter car la communauté existe toujours ainsi que les droits et obligations liés au mariage.

et après 2 ans de séparation, un époux pourra demander et obtenir le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

cdt